

Avis de publicité adaptée

1 – IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LA MARCHE :

COMMUNE DE MONTEMBOEUF
Mairie – BP 50003
16 310 – MONTEMBOEUF
Tél. : **05 45 65 01 17**
mairie@montemboeuf.fr
Maire : Jean-Marie TRAPATEAU

2 – PROCEDURE DE PASSATION :

Ce marché est passé en procédure adaptée en application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et des articles 27 et 77 du décret n°2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics.

3 – OBJET DE LA CONSULTATION :

Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du bourg de la commune de Montemboeuf.

4 – DECOMPOSITION DU MARCHE :

Il n'est pas prévu de décomposition en lots (l'objet du marché ne permettant pas l'identification de prestations distinctes).

5 – PERIODE D'EXECUTION :

La mission du maître d'œuvre démarre à la notification du présent marché et s'achève à la fin du délai de garantie de parfait achèvement (prévus à l'article 44.1 2° alinéa du CCAG applicable aux marchés de travaux) ou après prolongation de ce délai si les réserves signalées lors de la réception ne sont pas toutes levées à la fin de cette période. Dans cette hypothèse, l'achèvement de la mission intervient lors de la levée de la dernière réserve.

6 – LIEU OU L'ON PEUT RETIRER LE DOSSIER ET REMETTRE L'OFFRE :

La visite du site est obligatoire.

Les candidats intéressés devront s'adresser par courrier, par télécopie ou par email, à l'adresse suivante :

Commune de MONTEMBOEUF
Mairie – 16 310 MONTEMBOEUF
Tel : 05 45 65 01 17 /Fax : 05 45 65 02 44
Email : mairie@montemboeuf.fr
Ouvert : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Et mercredi de 13h30 à 17h00

La mairie communiquera le dossier sous format papier, informatique. Le dossier sera téléchargeable sur le site www.e-marchespublics.com.

L'offre sera ensuite transmise soit par voie électronique sur le site communiqué, soit par courrier postal recommandé avec AR ou remise contre récépissé à l'adresse suivante :
Mairie de Montemboeuf 16310 MONTEMBOEUF.

7 – CONDITIONS A REMPLIR PAR LES CANDIDATS :

Les groupements momentanés de maîtres d'œuvres sont autorisés.

La personne publique interdit aux mandataires de se présenter en qualité de membres de plusieurs groupements.

L'offre, qu'elle soit présentée par un seul prestataire ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Le candidat envisageant d'avoir recours à la sous-traitance devra joindre à son offre une demande d'agrément (DC4).

Le cabinet ou l'équipe candidate devra justifier des compétences suivantes :

- **Conception Paysagère** : Diplôme reconnu par l'IFLA (International Federation of Landscape Architect) ou habilitation par la FFP (Fédération Française du Paysage) ou, à défaut, présence de compétences équivalentes
- **Ingénierie V.R.D.**
- **Gestion des eaux pluviales**

8 – MODALITES DE JUGEMENT DES PROPOSITIONS :

Les offres seront jugées au moyen des critères suivants avec leur pondération :

- **Valeur technique : 70%**
- **Prix des prestations : 30%**

La notation de chaque critère s'effectuera sur 100 points en utilisant la répartition suivante :

- **Valeur technique : 100 points**

Elle sera jugée au moyen des sous-critères suivants :

- 1- Approche méthodologique proposée (50 points)
 - 2- Références présentées au sein du dossier d'œuvres (30 points)
 - 3- Équipe affectée à la prestation (20 points)
- **Prix des prestations : 100 points**

A l'issue de la phase d'examen des propositions, une audition pourrait être organisée, avec, les candidats les mieux classés (au minimum 3 et au maximum 5) comme énoncé à l'article 4.3 du document. La collectivité se réserve le droit d'attribuer le marché sans qu'il n'ait été procédé à une audition des candidats.

9 – DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES OU DES OFFRES :

LE MARDI 5 DECEMBRE 2017 A 12 HEURES